

Mayenne Habitat, Office Public de l'Habitat, vous propose près de 9 100 logements répartis sur 206 communes du département.

Mayenne Habitat (avec les autres bailleurs sociaux), les services de l'Etat et les collectivités partenaires ont mis en œuvre un dispositif de gestion de la demande destiné à vous faciliter l'accès au logement social.

Pièces nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de logement :

- Imprimé dûment rempli et daté ;
- Copie des pièces d'identité de tous les demandeurs en cours de validité;
- Copie des deux derniers avis d'imposition de tous les demandeurs ;
- Copie des justificatifs des ressources mensuelles de tous les demandeurs ; (3 derniers bulletins de salaire, notification caf, pôle emploi, etc)
- Copie de la dernière quittance de loyer ou attestation d'hébergement.

*Mayenne Habitat
ne réalise pas les
photocopies des pièces
justificatives.*

L'attribution d'un logement social est soumise à des plafonds de ressources :

Plafonds de ressources annuelles, au 1^{er} janvier 2016, à comparer au **revenu fiscal de référence de 2014**

<i>CATEGORIE DE MENAGE</i>	<i>PLAFONDS</i>
Une personne seule	20 111 €
Deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages (*)	26 856 €
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge	32 297 €
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge	38 990 €
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge	45 867 €
Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge	51 692 €
Par personne supplémentaire	5 766 €

(*) couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égal à 55 ans.

Janvier
2016

